

DELIBERATION N° 83/11-10 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA C.N.R.A.C.L./N° D'IMMATRICULATION DE LA
COMMUNE A LA C.N.R.A.C.L. : 54 C 191

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales est gérée par un Conseil d'Administration élu pour 6 ans, composé de 22 membres, dont 8 membres représentant les collectivités affiliées et leurs suppléants. Leur mandat expire le 30 Septembre de l'année du renouvellement général des conseils municipaux. De nouvelles élections sont donc nécessaires cette année.

Les arrêtés interministériels du 1er Août 1983, parus au Journal Officiel du 17 Août 1983, fixent au samedi 3 Décembre 1983 la date limite de désignation des représentants des Collectivités.

Les représentants des Collectivités sont élus à la majorité relative parmi les candidats figurant sur la liste des candidats transmise par Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe et Moselle.

Chaque Assemblée doit voter pour un nombre de candidats correspondant aux sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir dans la catégorie dont elle relève. Le vote portera donc sur 4 candidats (2 titulaires et 2 suppléants) pour les villes de moins de 50 000 habitants, dont LUDRES fait partie.

L'expression du suffrage ne devra pas comporter d'ordre préférentiel en vue de la désignation de tel candidat pour le poste de titulaire et de tel autre pour celui de suppléant. C'est le résultat général qui déterminera l'attribution des sièges suivant le nombre total de suffrages obtenus.

En conséquence, la délibération, qui constitue un véritable bulletin de vote, aura simplement à mentionner que, à la majorité des votes, l'Assemblée s'est prononcée en faveur de tels ou tels candidats.

Le Conseil Municipal est invité à prendre cette délibération.

Suite au vote de chacun des conseillers municipaux et après le dépouillement qui s'ensuivit, les résultats furent les suivants :

- PETIT André	Maire d'EAUBONNE	25 voix
- RITONDALE Léopold	Maire d'HYERES	24 voix
- TRISCHLER Remy	Conseiller Régional de Lorraine	23 voix
- FERRARI Pierre	Conseiller Régional de Lorraine	22 voix
- ROSSIGNOL Simone	Maire de BEGLES	5 voix
- DUTOYA Alain	Maire d'HAGETMAU	4 voix
- BODIN Yves	Maire de GARCHES	1 voix
- BERTELLE Michel	Maire de BLENOD-LES-PONT-à-MOUSSON	1 voix
- PRUDHOMME Eugène	Conseiller Municipal de QUIBERON	1 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- s'est prononcé à la majorité des votes en faveur des 4 candidats suivants :

- . PETIT André
- . RITONDALE Léopold
- . TRISCHLER Remy
- . FERRARI Pierre